

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2076

présenté par
M. Tourtelier

à l'amendement n° 1152 (Rect.) de M. Gest

à l'ARTICLE 17

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.